

Formation médicale en Algérie

Le site www.santemaghreb.com/algerie reçoit de nombreuses demandes émanant d'institutions pédagogiques étrangères amenées à valider des diplômes de médecins algériens expatriés. La majorité des questions ont trait au cursus des études de médecine générale et au volume horaire des différents modules enseignés.

Afin de répondre à ce questionnement nous présentons ici le programme des études médicales en Algérie.

La formation médicale en Algérie, est régie par le **décret N° 71-215 du 25 Aout 1971** portant organisation des études médicales et le **décret exécutif N° 94-220 du 23 juillet 1994** modifiant et complétant le décret exécutif N° 71-215 du 25 Aout 1971. **L'arrêté n° 749 du 31 Octobre 2001** a amendés le programme de 1^{ère} et 2^{ème} année. Le programme de médecine est univoque dans toutes les facultés de médecine du pays.

Selon **l'arrêté N° 390 du 22 Aout 1992**, l'élaboration des programmes de graduation de médecine sont les prérogatives du **Comité Pédagogique National de la filière Médecine** (CPN de Médecine).

Les études en vue du diplôme de docteur en médecine sont divisées en deux cycles et un stage interné.

- Premier cycle d'une durée de six trimestres (deux années) comporte
 - trois trimestres d'enseignement fondamental ;
 - deux trimestres d'enseignement préclinique ;
 - un semestre d'ajustement.
- Second cycle intitulé « clinique » comprend trois parties :
 - Quatre semestres d'enseignement clinique intégré ;
 - Trois semestres consacrés à l'enseignement de spécialités.
- Onze mois de stage interné dans des services hospitalo-universitaires en qualité d'interne (dans 4 services hospitalo-universitaires : services de pédiatrie, gynéco-obstétrique, spécialité chirurgicale, spécialité médicale).

Au cours des 2 premières années, l'enseignement a lieu à la faculté de médecine sous forme de cours magistraux, de TD et TP dans les laboratoires. L'enseignement est basé sur l'acquisition des concepts scientifiques de base (sciences fondamentales) afin de les réutiliser par la suite dans le cycle clinique. Un volume horaire est prévu pour chaque matière enseignée.

Au cours de la 3^{ème} année, les étudiants en médecine ont leur premier contact avec l'hôpital. Ils sont affectés dans les différents services de médecin interne des hôpitaux universitaires où ils reçoivent un enseignement au lit du malade. L'après-midi est consacré au cours, TD et TP à la faculté de médecine.

Les 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années, les étudiants en médecine (appelés externes) sont affectés dans les services de spécialités pour des durées de 3,6 ou 9 semaines. Durant la matinée ils sont dans les services où, sous la direction d'un assistant (ou d'un résident de la spécialité), ils reçoivent une formation au lit du malade. L'après-midi, ils sont à la faculté de médecine où ils reçoivent un enseignement théorique de la spécialité où ils sont affectés. Généralement, ils ont 2 cours de 1,5 heure par jour pendant les 5 jours ouvrables de la semaine soit un volume horaire de 15 heures par semaine. Les enseignements pratiques et dirigés composant les deux cycles sont obligatoires. A la fin de chaque module, ils passent un examen dans la spécialité en question.

Lorsqu'ils ont terminé leur cursus d'externat, et à condition qu'ils aient validé l'ensemble de leur cursus d'externat, les étudiants font leur dernière année de médecine (appelé

communément année d'internat). Lors de cette dernière année, l'étudiant doit effectuer 4 stages de 3 mois dans les spécialités suivantes : pédiatrie, gynéco-obstétrique, médecine ou spécialité médicale, chirurgie générale ou spécialité chirurgicale. L'étudiant doit rédiger un rapport de stage sous la conduite d'un assistant du service. Les 4 rapports de stage signés par le chef de service sont remis à la faculté de médecine qui délivre alors le diplôme de médecine générale au candidat. Au cours de cette dernière année, il n'y a pas de programmes de cours particulier mais généralement l'interne en médecine reçoit une formation sous forme de TD concernant la spécialité où il est affecté et surtout il prépare le concours d'accès au résidanat en assistant aux jeudis pédagogiques (cours donnés par des enseignants à la faculté de médecine). Dans le service où il est affecté, il participe pleinement à l'activité de soins et est astreint à la garde au Pavillon d'Urgence de l'hôpital.

PROGRAMME DE MEDECINE

Le volume horaire en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année :

- Entre 90 et 120 heures pour les modules annuels ;
- Entre 50 et 60 heures pour les modules semestriels.

Le volume horaire donné dans ce document est une moyenne. Il peut varier quelques peu d'une faculté de médecine à une autre.

1^{ère} année de médecine

Les enseignements de la 1^{ère} année de médecine sont organisés en 12 modules assurés par des enseignants de biologie, de sciences fondamentales et d'hospitalo-universitaires.

1. biostatistiques-mathématiques (90 heures) ;
2. histo-embryologie (135 heures dont 20 heures de TD/TP) ;
3. cytologie, } 90 heures
4. génétique, }
5. chimie générale } 135 heures
6. chimie organique }
7. biochimie structurale (45 heures de cours et 30 heures de TD/TP) ;
8. physique et biophysique (120 heures dont 20 de TD/TP) ;
9. anatomie générale (60 heures de cours et 30 heures TD/TP) ;
10. physiologie humaine (40 heures) ;
11. informatique (30 heures) ;
12. introduction à éthique médicale et à la déontologie (15 heures).

2^{ème} année de médecine

Les enseignements de la 2^{ème} année sont organisés en 5 modules, assurés par des enseignants hospitalo-universitaires. Le programme de la 2^{ème} année de médecine est enseigné de manière intégrée par appareil.

1. anatomie
 - (180 H de cours et 90 H TP& TD) ;
2. Physiologie
 - (180 H de cours et 90 H TP& TD) ;
3. histologie- embryologie
 - (126 H de cours et 60H TP& TD) ;
4. biochimie
 - (60 H de cours et 30 H TP& TD) ;
5. biophysique
 - (50 H de cours et 30 H TP& TD) ;

Appareil locomoteur
 Système nerveux périphérique
 Appareil cardio-vasculaire
 Appareil respiratoire
 Appareil digestif
 Système nerveux central
 Nutrition et métabolisme
 Glandes endocrines et reproduction

3ème année de médecine

Les enseignements de la 3^{ème} année sont organisés en 10 modules, assurés par des enseignants hospitalo-universitaires.

1. Microbiologie : 32 heures de cours + 10 heures de TD/TP ;
2. Bactériologie : }
3. Virologie : } 32 heures de cours + 10 heures de TD/TP
4. Parasitologie : 32 de cours +10 heures de TD/TP ;
5. Pharmacologie : 60 de cours + 20 heures de TD/TP ;
6. Physiopathologie : 32 heures de cours ;
7. Anatomie pathologique : 30 heures de cours + 20 heures de TD/TP ;
8. Radiologie : 30 de cours +20 heures de TD/TP ;
9. Immunologie : 26heures de cours + 10 heures de TD/TP ;
10. Sémiologie : 60 heures de cours + activités au service le matin.

4ème année de médecine

L'enseignement et la formation sont assurés par six stages de 3, 6 ou 9 semaines dans des services hospitaliers. Un programme d'enseignement théorique est assuré en après-midi à la faculté sous forme de cours ex-cathedra, TD et TP.

1. Gastro-entérologie : 9 semaines ;
2. Cardiologie : 6 semaines ;
3. Pneumo-phtisiologie : 6 semaines ;
4. Maladies infectieuses : 6 semaines ;
5. Neurologie : 6 semaines ;
6. Hématologie : 3 semaines.

5ème année de médecine

1. Pédiatrie : 9 semaines ;
2. Orthopédie - Traumatologie & rééducation : 9 semaines ;
3. gynéco-obstétrique : 9 semaines ;
4. Psychiatrie : 6 semaines ;
5. Urologie- Néphrologie : 3 semaines ;
6. Endocrinologie : 3 semaines.

6ème année de médecine

1^{er} semestre

1. Médecine sociale pendant 9 semaines, comprenant :
 - épidémiologie ;
 - médecine sociale ;
 - médecine légale
2. ORL : 3 semaines ;
3. Ophtalmologie : 3 semaines ;
4. Dermatologie : 3 semaines.

2^{ème} semestre

1. Module Urgences médico-chirurgicales : 9 semaines ;
2. Module système de santé, droit médical et psychologie médicale : 9 semaines.

7ème année de médecine : 4 stages obligatoires de 3 mois

1. Pédiatrie ;
2. gynéco-obstétrique ;
3. Spécialité chirurgicale ;
4. Spécialité médicale.

Il s'agit de stages pratiques, aucun programme d'enseignement n'est prévu. Selon les services des TD et CAT sont parfois assurés pour les internes.

Au niveau du département de médecine de la faculté un enseignement facultatif de préparation pour le concours d'accès au résidanat est assuré.